

RÉPONSE DU RNCREQ À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA RÉGIE

1. Référence : Pièce C-RNCREQ-0008, pages 24 et 25.

Préambule :

« Étant donné que le projet LAD était présenté à la Régie pour autorisation selon l'article 73 de la Loi, ce n'était pas le forum adéquat pour formuler des recommandations concernant le traitement tarifaire des investissements reliés à ce projet. Selon le RNCREQ, de telles recommandations peuvent être faites dans le dossier actuel.

[...]

L'analyse du RNCREQ lui permet de conclure que les bénéfices du projet LAD sont réels pour le Distributeur, mais sont hypothétiques pour ses clients notamment si ceux-ci doivent assumer la totalité des coûts reliés aux radiations et amortissement accéléré des appareils en service. Ce constat justifie le RNCREQ à recommander qu'une partie des coûts reliés aux radiations et amortissement accéléré soit assumée par le Distributeur afin de rendre le projet neutre pour les clients sur le plan économique. Étant donné les résultats de son analyse, le RNCREQ suggère que cette partie soit de 50 %. »

Demande :

1.1 Veuillez commenter sur le fait que les coûts reliés aux radiations et les charges d'amortissement accéléré découlent du coût du projet LAD.

Réponse :

Le RNCREQ rappelle que le « *projet lecture à distance (le projet LAD) vise le remplacement de 3,75 millions de compteurs par des compteurs de nouvelle génération et la mise en place des technologies de l'information (TI) d'une infrastructure de mesurage avancée (IMA). Le projet LAD touche toutes les clientèles du Distributeur, à l'exception des clients grande puissance (tarif L). Les compteurs de nouvelle génération seront déployés en trois étapes (régions) sur une durée de cinq ans, constituant le plan de remplacement des compteurs du projet LAD* ». ¹

Ainsi, le remplacement des compteurs se fait massivement, et non au moment où le compteur doit être remplacé parce qu'il a atteint la fin de sa vie utile et que sa valeur a été totalement amortie. En effet, à la section 6. Coûts et gains associés au projet LAD, le Distributeur mentionne :

¹ R-3770-2011, HQD-1, document 1, page 7

« Amortissement des appareils en service

La valeur comptable des appareils en service est estimée à 160 M\$ au 31 décembre 2011. Sur la période 2012 à 2017, l'amortissement naturel des appareils en service selon la durée de vie, sans le projet LAD, serait de 109 M\$. Avec le projet LAD, le remplacement des appareils par des compteurs de nouvelle génération conduit à une révision de la durée de vie qui engendre un amortissement accéléré et des charges de radiation de l'ordre de 51 M\$ sur la durée du projet LAD ».²

À la même référence, le Distributeur présente le tableau suivant qui montre que la valeur de l'amortissement et de la radiation des appareils en service s'élève à 160,1 M\$ sur la période 2010-2017

18 **TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT ET RADIATION DES APPAREILS EN SERVICE**

M\$	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Amortissement et radiation des appareils en service	36,8	61,2	41,0	16,2	3,8	1,1	160,1

19

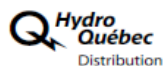
--

Par ailleurs, ces mêmes valeurs annuelles apparaissent à la ligne D au tableau reproduit ci-dessous³ qui montre l'Analyse des impacts du projet LAD sur le revenu requis. La dernière ligne du tableau montre les revenus requis différentiels résultant de la réalisation du projet LAD et ceux-ci incluent la ligne D, soit l'amortissement et la radiation des appareils en service.

² R-3770-2011, HQD-1, document 1, page 36

³ HQD-3, document 2, Annexe A, page 4

Demande R-3770-2011



Analyse des impacts sur le revenu requis

en k\$		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Scénario IMA																					
	Charges	73 895	77 137	70 176	55 213	35 975	26 855	15 922	13 127	9 931	10 002	10 073	10 256	10 444	10 586	10 787	10 983	11 187	11 398	11 616	11 905
	Amortissement	4 626	20 456	35 564	47 459	55 184	57 183	55 266	54 909	53 998	52 613	51 961	52 004	52 047	52 491	52 818	51 089	40 838	29 961	23 592	22 477
	Taxe sur les services publics	0	16	77	136	182	196	191	186	181	175	170	165	160	154	149	144	139	133	128	123
	Frais financiers	2 473	13 820	25 967	34 241	37 827	38 045	36 533	33 596	30 311	27 097	23 946	20 815	17 682	14 881	12 097	9 163	7 607	6 274	5 047	4 076
A	Revenus requis (excluant charges de radiation)	80 934	111 429	131 784	137 049	129 166	122 279	107 912	101 818	94 421	89 867	86 150	83 240	80 333	78 112	75 851	71 379	59 771	49 766	46 083	48 381
B	Revenus requis - Scénario de référence	65 974	76 797	87 145	95 856	104 455	111 485	115 880	119 609	123 479	127 292	130 584	134 776	139 536	143 307	147 054	147 719	147 877	148 391	148 709	149 238
C-A-B	Revenus requis (différentiel des scénarios)	15 020	34 632	44 639	41 193	24 713	10 794	-7 968	-17 791	-29 058	-37 405	-44 434	-51 536	-59 203	-65 195	-71 203	-76 340	-88 106	-98 625	-102 626	-100 857
D	Amortissement et radiation des appareils en service	36 800	61 179	41 039	16 232	3 785	1 093	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E-C+D	Revenus requis (différentiel)	51 820	95 811	85 678	57 425	28 498	11 887	-7 968	-17 791	-29 058	-37 405	-44 434	-51 536	-59 203	-65 195	-71 203	-76 340	-88 106	-98 625	-102 626	-100 857

De plus, en réponse à une demande de renseignements du RNCREQ, le Distributeur confirme que l'impact de l'amortissement (naturel et accéléré) et des radiations des appareils en service est intégré au calcul de l'impact du projet LAD sur les revenus requis du Distributeur.

20.1 Veuillez préciser si les valeurs des ajouts nets de la référence (i) prennent en considération l'amortissement accéléré et les charges de radiation des appareils en service mentionnées à la référence (ii). Veuillez expliquer votre réponse.

Réponse :

L'impact de l'amortissement (naturel et accéléré) et des radiations des appareils en service est intégré au calcul de l'impact net sur les revenus requis présenté à la page 8 de la pièce HQD-8, document 6.⁴

Par ailleurs, le Distributeur confirme que les valeurs présentés au dossier R-3770-2011 sont les mêmes que celles présentés dans le dossier actuel compte tenu du report du début du projet LAD :

« Veuillez concilier les différentes valeurs mentionnées en préambule et présenter l'impact réel des investissements du projet LAD sur les revenus requis du Distributeur.

Réponse :

L'impact sur les revenus requis pour la période 2012-2016 présenté à la pièce de la référence i) correspond à celui présenté à la pièce de la référence iii). Pour sa part, l'impact sur les revenus requis, présenté au présent dossier (référence ii), tient compte du report du début du déploiement massif du projet. »

TABLEAU R-21.1
IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS DES INVESTISSEMENTS DU PROJET LAD

en M\$	Revenus requis (différentiel)				
	2012	2013	2014	2015	2016
R-3776-2011, HQD-8, Document 6, page 8	51,8	95,8	85,7	57,4	28,5
R-3770-2011, HQD-3, Document 2, Page 28	51,8	95,8	85,7	57,4	28,5
R-3814-2012, HQD-8, Document 6, page 8		73,2	90,8	79,2	60,1

Selon le RNCREQ, ces informations confirment que la valeur des radiations et de l'amortissement accélérée résultant du projet LAD sont incluse dans les revenus requis du Distributeur présentés à la section R4 du tableau 5 du Transporteur.⁵

⁴ HQD-13, document 10, page 28

⁵ HQD-8, document 6, page 8

1.2 Veuillez expliciter les résultats de l'analyse qui justifie une réduction de 50 % des coûts reliés aux radiations et des charges d'amortissement accéléré.

Réponse :

La preuve de UC dans le dossier R-3770-2011- (Rappelons que, dans leur demande d'intervention concernant le dossier R-3770-2011, le RNCREQ et UC s'étaient entendus pour utiliser les résultats de l'analyse d'un même spécialiste sur l'aspect économique du dossier.^{6 7}), présentait la problématique de l'évaluation du bénéfice économique du projet du point de vue du Distributeur et du point de vue des clients:

5.0 Point de vue du Distributeur VS point de vue des clients

L'analyse économique présentée par le Distributeur montre que la valeur globale actualisée du projet IMA est plus faible que la valeur globale actualisée du projet de référence. Ainsi, du point de vue du Distributeur, le projet est avantageux sur le plan économique.

De plus, il est opportun de souligner que le projet est avantageux pour le Distributeur parce qu'il remplace des frais d'exploitation par des investissements sur lesquels il retire un rendement. Dans un tel cas, en supposant que le total des revenus requis ne change pas, il y a une diminution des frais et une augmentation équivalente du rendement sur la base de tarification, ce qui est bénéfique pour le Distributeur même si cela est neutre pour les clients.

Cependant, l'analyse de l'impact sur les revenus requis montre que le projet n'est pas neutre pour les clients du Distributeur : le calcul de la valeur actualisée des revenus requis différentiels sur la période 2012-2031 montre que la facture globale actualisée des clients serait plus élevée. En effet, dans l'évaluation des revenus requis il faut inclure les coûts de radiation et amortissement accéléré des équipements remplacés avant la fin de leur vie utile alors que ces coûts ne sont pas inclus dans l'analyse de comparaison économique.

Dans le cas présent, UC s'interroge sur la possibilité de transférer aux clients une partie des bénéfices du Distributeur en vue (sic) diminuer sinon annuler l'impact sur les revenus requis différentiels.⁸

Et UC concluait, concernant l'impact sur les revenus requis, à l'effet que « *Le projet tel que présenté n'est pas avantageux pour les clients* ».⁹

⁶ R-3770-2011 C-RNCREQ-0002, page 5

⁷ R-3770-2011 C-UC-0002, page 6

⁸ R-3770-2011, C-UC-0019, pages 14 et 15

⁹ R-3770-2011, C-UC-0019, page 17

Le RNCREQ reprend cette problématique et fait sienne la conclusion de UC, laquelle s'appuie sur l'analyse suivante :

(Les paragraphes en retrait qui suivent reprennent l'essentiel de l'analyse d'UC concernant l'impact du projet LAD sur les revenus requis du Distributeur.)¹⁰

4.0 Impact sur les revenus requis

L'analyse économique représente le bénéfice du projet LAD du point de vue du Distributeur alors que l'analyse de l'impact sur les revenus requis représente l'impact du projet LAD du point de vue des clients du Distributeur.

Il est compris que le Distributeur entend récupérer dans ses tarifs les revenus requis différentiels résultant de la réalisation du projet LAD.

Étant donné que l'impact sur les revenus requis se fait sentir sur la vie utile des compteurs, il faut, considérer non seulement l'impact annuel sur les revenus requis, mais aussi l'impact cumulatif des revenus requis différentiels sur les clients du Distributeur.

De plus, il est pertinent pour les clients du Distributeur de prendre en considération l'évolution de la valeur dans le temps des revenus requis différentiels en actualisant les revenus requis différentiels. Le taux d'actualisation de 10% retenu peut être considéré comme un minimum lorsqu'on le compare au taux de rendement des capitaux propres autorisé en 2011 pour le Distributeur (7,32%), pour la Société en commandite Gaz Métro (9,09%) et pour Gazifère (9,1%).¹¹

Le tableau suivant présente les résultats de l'analyse.

TABLEAU 3 Cas de base du Distributeur :
remplacement de 28% des compteurs
Revenus requis différentiels K\$

	\$courant	\$courant cumulatif	\$ actualisé 10%	\$ actualisé cumulatif
2012	51 794	51 794	51794	51 794
2013	95 608	147 402	86916	138 710
2014	84 823	232 225	70102	208 812
2015	57 281	289 506	43036	251 848

¹⁰ R-3770-2011 C-UC- 0019 pages 11 à 14

¹¹ R-3776-2011, HQD-2, document 3.2, page 15

2016	27 953	317 459	19092	270 940
2017	12 372	329 831	7682	278 622
2018	-8 088	321 743	-4565	274 057
2019	-18 182	303 561	-9330	264 727
2020	-29 579	273 982	-13799	250 928
2021	-38 113	235 869	-16164	234 764
2022	-44 850	191 019	-17292	217 473
2023	-51 760	139 259	-18142	199 331
2024	-58 667	80 592	-18693	180 638
2025	-64 888	15 704	-18796	161 842
2026	-71 149	-55 445	-18736	143 106
2027	-76 621	-132 066	-18342	124 764
2028	-88 229	-220 295	-19201	105 563
2029	-99 234	-319 529	-19633	85 930
2030	-101 917	-421 446	-18331	67 599
2031	-100 619	-522 065	-16452	51 147

En dollars courants, les revenus requis cumulatifs sont de -522 M\$ sur la période d'analyse, ce qui est favorable aux clients. Cependant, si on prend en considération la valeur actualisée des revenus requis, la valeur cumulative est de 51 M\$ ce qui signifie que sur la période d'analyse, les clients ont à assumer une augmentation des revenus requis du Distributeur.

Par ailleurs, le tableau suivant montre les résultats de la simulation d'un scénario où il y a un réinvestissement en fin de période selon le même rythme que celui de début de période.

TABLEAU 4 remplacement de 100% des compteurs
Revenus requis différentiels K\$

	\$courant	\$courant cumulatif	\$ actualisé 10%	\$ actualisé cumulatif
2012	51 794	51 794	51794	51 794
2013	95 608	147 402	86916	138 710
2014	84 823	232 225	70102	208 812
2015	57 281	289 506	43036	251 848
2016	27 953	317 459	19092	270 940
2017	12 372	329 831	7682	278 622
2018	-8 088	321 743	-4565	274 057
2019	-18 182	303 561	-9330	264 727
2020	-29 579	273 982	-13799	250 928
2021	-38 113	235 869	-16164	234 764
2022	-44 850	191 019	-17292	217 473
2023	-51 760	139 259	-18142	199 331
2024	-58 667	80 592	-18693	180 638

2025	-64 888	15 704	-18796	161 842
2026	-71 149	-55 445	-18736	143 106
2027	-72 084	-127 529	-17256	125 850
2028	-35 121	-162 651	-7643	118 207
2029	-35 264	-197 914	-6977	111 230
2030	-38 011	-235 925	-6837	104 393
2031	-45 169	-281 094	-7386	97 008

On peut constater que le bénéfice des clients en dollars courants est moins élevé que dans le cas précédent, soit 281 M\$ et que la valeur actualisée des revenus requis est maintenant de 97 M\$.

L'analyse de l'impact du projet LAD sur les revenus requis montre donc que les clients du Distributeur doivent absorber sur leur facture un coût de 51 à 97 M\$ actualisés de 2012.

Cette perte pour les clients du Distributeur s'explique par le fait que ceux-ci doivent absorber la totalité des coûts reliés à la radiation et à l'amortissement accéléré des compteurs qui sont remplacés avant la fin de leur vie utile.

Si les clients n'avaient pas à absorber ces coûts ils retireraient un bénéfice d'environ 90 M\$ actualisé 2012 selon le scénario de remplacement de 28% des compteurs en fin de période, et un bénéfice d'environ 45 M\$ actualisé 2012 selon un scénario avec remplacement complet des compteurs à partir de l'année 2027.

Pour le dossier tarifaire actuel, le RNCREQ cherche à déterminer la valeur des radiations et amortissements accéléré que devrait assumer le Distributeur pour que la valeur actualisée des revenus requis cumulatifs soit près de zéro.

TABLEAU 5 Cas de base du Distributeur :

remplacement de 28% des compteurs

Revenus requis différentiels K\$

Les clients assument 64%% des radiations et amortissement accéléré

	\$courant		\$	
	\$courant	\$courant cumulatif	actualisé 10%	\$ actualisé cumulatif
2012	38 546	38 546	38546	38 546
2013	73 584	112 130	66894	105 440
2014	70 049	182 179	57892	163 332
2015	51 437	233 616	38646	201 978
2016	26 590	260 206	18162	220 139
2017	11 979	272 185	7438	227 577

2018	-8 088	264 097	-4565	223 011
2019	-18 182	245 915	-9330	213 681
2020	-29 579	216 336	-13799	199 882
2021	-38 113	178 223	-16164	183 719
2022	-44 850	133 373	-17292	166 427
2023	-51 760	81 613	-18142	148 286
2024	-58 667	22 946	-18693	129 592
2025	-64 888	-41 942	-18796	110 797
2026	-71 149	-113 091	-18736	92 061
2027	-76 621	-189 712	-18342	73 718
2028	-88 229	-277 941	-19201	54 517
2029	-99 234	-377 175	-19633	34 884
2030	-101 917	-479 092	-18331	16 554
2031	-100 619	-579 711	-16452	102

TABLEAU 6 Cas de base du Distributeur :
remplacement de 100% des compteurs
Revenus requis différentiels K\$

Les clients assument 31 % des radiations et amortissement accéléré

	\$courant	\$courant cumulatif	\$ actualisé 10%	\$ actualisé cumulatif
2012	26 402	26 402	26402	26 402
2013	53 394	79 796	48540	74 942
2014	56 506	136 303	46699	121 642
2015	46 081	182 384	34621	156 263
2016	25 341	207 725	17308	173 571
2017	11 618	219 343	7214	180 785
2018	-8 088	211 255	-4565	176 220
2019	-18 182	193 073	-9330	166 890
2020	-29 579	163 494	-13799	153 091
2021	-38 113	125 381	-16164	136 927
2022	-44 850	80 531	-17292	119 635
2023	-51 760	28 771	-18142	101 494
2024	-58 667	-29 896	-18693	82 801
2025	-64 888	-94 784	-18796	64 005
2026	-71 149	-165 933	-18736	45 269
2027	-72 084	-238 018	-17256	28 013
2028	-35 121	-273 139	-7643	20 369
2029	-35 264	-308 403	-6977	13 393
2030	-38 011	-346 413	-6837	6 556
2031	-45 169	-391 582	-7386	-829

Considérant les résultats de son analyse, le RNCREQ a proposé dans sa preuve qu'une partie des radiations et amortissement accéléré soit assumée par le Distributeur et a suggéré que cette partie soit de 50%.

On voit donc que, pour qu'il n'y ait pas d'impact économique pour les clients du Distributeur, la portion des radiations et amortissement accéléré qui peut être assumée par les clients varie de 64% à 31% selon le scénario de remplacement des compteurs à la fin de leur vie utile. Étant donné que les compteurs qui seront installés sont d'une technologie récente, il n'y a pas de statistiques concernant leur durée de vie réelle. Ainsi, le remplacement de 28% des compteurs peut être considéré comme optimiste alors que le remplacement de 100% peut être considéré comme pessimiste. Étant donné l'incertitude quant à la réalité qui sera vécu à partir de l'année 2027, le RNCREQ suggère que la portion des radiations et amortissement accéléré soit de 50%, soit une valeur mitoyenne entre la valeur correspondant à un scénario de remplacement de 28% et la valeur d'un scénario de remplacement de 100%.